

COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

-
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

-
ENQUÊTE PUBLIQUE
-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon sur le projet de Stratégie Biodiversité 360°, le rapport d'incidences environnementales et son résumé non technique :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
27 juin 2023	3 juillet 2023	SERVICE ENVIRONNEMENT Chaussée romaine, 42A 7160 Chapelle-lez-Herlaimont 18 septembre 2023 à 15h	Administration communale SERVICE ENVIRONNEMENT Chaussée romaine, 42A 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 12h45 à 14h45 h, le vendredi de 9h30 à 11h30 et le samedi matin de 10 à 12h à l'adresse reprise ci-dessus

Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

Le dossier est également consultable sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. POGLAJEN Didier, conseiller en environnement au 064/43.20.71.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Les réclamations et observations écrites peuvent être adressées à l'administration communale soit par fax (064/45.89.39), soit par courrier électronique (didier.pogljajen@7160.be) ou soit par courrier normal. Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 18 septembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be Par courrier : Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement Département de la Nature et des Forêts Direction de la Nature et des Espaces Verts Avenue Prince de Liège, 15 5100 Jambes

Chapelle, le 20 juin 2023.

La Directrice générale,


E. ISKENDER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


K. DE VOS

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.